

DELIBERATION N° 228/2025/CACL

DE LA SÉANCE PLÉNIERE DU VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2025 À 09H00
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTO-RAL

APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION SOUS FORME DE DSP, POUR LA GESTION DU SERVICE DE TRANSPORT PUBLIC URBAIN DE LA CACL (HORS LES LIGNES 7 ET 10) ET LA CONSTITUTION DE LA SEMOP YA-NA'BUS.

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procuration : 5

Nombre de Conseillers Présents : 25
Date de convocation : 6 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi douze décembre à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'AggloMération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'AggloMération du Centre Littoral sous la Présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU-CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE – Liser CLIFFORD – Nadine COLIN – Yahya DAOUDI – Corinne DIMANCHE – Michel DUBOUILLET – Thierry ELIBOX – Elainne JEAN – Farah GRISSET-KHAN – Patrick LECANTE – Phong LY – Yolande MILZINK-CINCINAT – Stéphanie PRÉVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON – Hélène SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR

PROCURATIONS : Xavier CLERVAUX donne procuration à Pascal BRIQUET – Seedna DELAR donne procuration à Daniel CASTOR – Christian FAUBERT donne procuration à Sandra TROCHIMARA – Sandrine JACQUES donne procuration à Serge SMOCK – Eliodore TORVIC donne procuration à Phong LY

ÉTAIENT ABSENTS : Julner BELIZAIRE – Gilles ADELSON – Monique AZER – Serge BAFAU – Louis-Mike CALUMEY – Jean-Philippe CHAMBRIER – Eugène EPAILLY – Serge FELIX – Claude PLENET – Teed GASPARD – Nestor GOVINDIN – Chester LEONCE – Roland LOE-MIE – Mikaël MANCÉE – Tineffa NAÏSSO – Hélène PAUL – Axel RINO – Magali ROBO – Corinne SIGER –

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Yahya DAOUDI

30 POUR	Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU-CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE – Liser CLIFFORD – Nadine COLIN – Yahya DAOUDI – Corinne DIMANCHE – Michel DUBOUILLE – Thierry ELIBOX – Elainne JEAN – Farah GRISET-KHAN – Patrick LECANTE – Phong LY – Yolande MILZINK-CINCINAT – Stéphanie PRÉVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON – Hélène SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR Xavier CLERVAUX – Seedna DELAR – Christian FAUBERT – Sandrine JACQUES – Eliodore TORVIC
0 ABSTENTION	
0 CONTRE	

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N°698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 154-CBC-20 en date du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la CACL ;

Vu la délibération N°199/2023/CACL en date du 25 décembre 2023 validant le principe d'exploitation du service de transport urbain de la CACL (hors ligne 7 et 10) ;

Vu la délibération n°160/2025/CACL du 12 septembre 2025 portant approbation du contrat de délégation de service public pour la gestion du service de transport public urbain de la CACL (hors lignes 7 et 10) à conclure avec la SARL Carla Mayotte Transports BALTUS ;

Entendu l'avis de la « Commission de Délégation de Service Public (CDSP) » réunie en séance le mercredi 10 décembre 2025 ;

Entendu l'avis favorable de la « Commission Mobilité » réunie en séance le vendredi 5 décembre 2025 ;

Entendu l'avis favorable de la « Commission Finances et Fiscalité » réunie en séance le lundi 8 décembre 2025 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau réuni en séance le mercredi 10 décembre 2025 ;

Entendu le Rapport N°228/2025/CACL relatif à l'approbation de l'avenant n°1 au contrat de concession sous forme de DSP, pour la gestion du service de transport public urbain de la CACL (hors les lignes 7 et 10) et la constitution de la SEMOP Yana'bus ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER} :

De prendre acte du **Rapport N° 228/2025/CACL** relatif à l'approbation de l'avenant n°1 au contrat de concession sous forme de DSP, pour la gestion du service de transport public urbain de la CACL (hors les lignes 7 et 10) et la constitution de la SEMOP Yana'bus.

ARTICLE 2 :

De prendre acte de l'avis de la commission de délégation de service public (CDSP) de la CACL en date du 4 décembre 2025 sur le projet d'avenant n°1.

ARTICLE 3 :

D'approuver le projet d'avenant n°1, joint à la présente délibération.

ARTICLE 4 :

D'autoriser le Président à exécuter la présente délibération et à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 12 décembre 2025

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK